



# Utilisation du logo Lamballe Terre & Mer

à destination des  
partenaires et associations

Version 2025



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

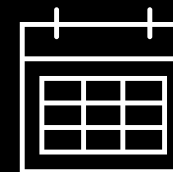
# Soutien de Lamballe Terre & Mer

## Modalités de communication

Vous avez obtenu une subvention, un prêt de matériel ou un partenariat de l'Agglomération ? Lamballe Terre & Mer est ravie de vous soutenir.

### Dans ce cadre, nous vous demandons :

1. **D'apposer le logo de la collectivité** sur vos supports de communication concernant l'évènement ou l'équipement soutenu :
  - Affiches
  - Tracts, brochures, dépliants
  - Programmes
  - Bilan
  - Sites web
  - Réseaux sociaux (sur un bandeau ou lors d'une publication)...
2. De **rappeler le soutien de l'Agglomération** dans vos différents supports ou prises de parole.



Pour vos évènements et actualités dont l'Agglomération est partenaire, n'hésitez pas à transmettre vos supports à votre interlocuteur au sein de la collectivité ainsi qu'à la direction communication : [communication@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:communication@lamballe-terre-mer.bzh)

# Le logo Lamballe Terre & Mer

Une forme unique et monochrome

Le logo Lamballe Terre & Mer n'existe plus qu'en version noire ou blanche (pour une utilisation sur fond sombre). Il est obligatoirement accompagné de sa signature « Communauté d'agglomération ».

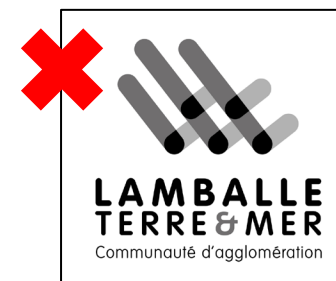
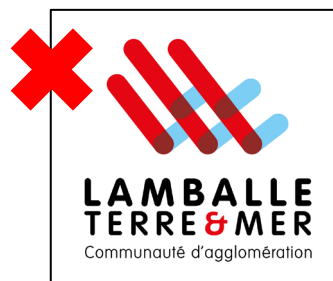
Il s'utilise pour les supports d'impressions sur papier (format CMJN : affiches, plaquettes, documents internes) et écran (format RVB : site internet, réseaux sociaux comme facebook...).



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération



Anciennes formes du logo à ne plus utiliser :

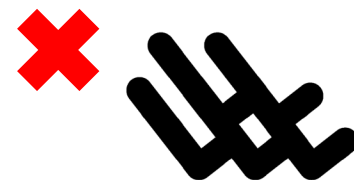


# Le logo Lamballe Terre & Mer

## Taille et proportions

Le changement de taille du logo n'est possible qu'en respectant l'homothétie (rapport hauteur/largeur).

- Le logo ne peut en aucun cas être déformé.
- Le sigle seul, séparé de la mention « Lamballe Terre & Mer Communauté d'Agglomération » ne peut être utilisé comme logo.
- Taille minimale du logo : largeur 15 mm



# Le logo Lamballe Terre & Mer

## Couleurs

Le choix entre la version noire ou la version blanche du logo doit se faire afin d'assurer la visibilité et la lisibilité du logo.

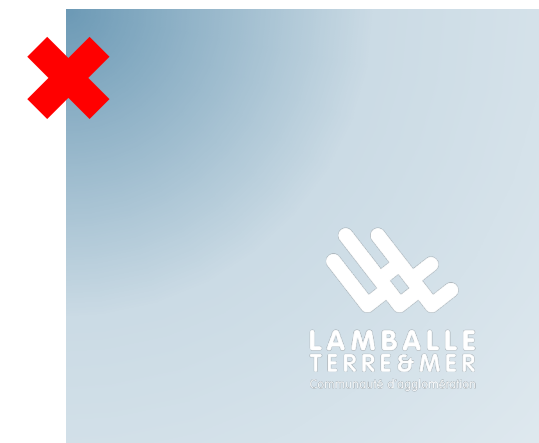
Privilégier la version noire sur fond clair et la version blanche sur fond sombre.

Idéalement, préférer une utilisation dans un cartouche de protection blanc ou noir, notamment sur fond non uni (photo, dégradé...).



# Le logo Lamballe Terre & Mer

Récapitulatif des interdits



Pour toute  
question  
complémentaire,  
contactez la  
direction  
communication :

[communication@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:communication@lamballe-terre-mer.bzh)

[lamballe-terre-mer.bzh](https://lamballe-terre-mer.bzh)



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

